## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le 9 AVRIL à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de -Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BRETON Marc, BRETON Simon, BROKKE Jorinde, GARNIER Martine, GAUTHIER Christian, SOUBIRON Nicole,

Etait absent excusé: BOULANGER Pierre, donne pouvoir à GABEL Jean-Pierre

## **VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 EAU**

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>INVESTISSEMENT</u>

 Dépense : 50 210 €
 Dépense : 37 432 €

 Recette : 50 210 €
 Recette : 37 432 €

Vote à l'unanimité.

## **VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 MAIRIE**

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>INVESTISSEMENT</u>

Dépense : 365 231 € Dépense : 170 804 €
Recette : 365 231 € Recette : 170 804 €

Vote à l'unanimité.

# <u>CESSIONS DE BIENS A PRACOUSTAL PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION</u> GRAINE DE FOURMIS

Le Maire expose aux membres du conseil les éléments suivants :

L'Association Graine de fourmis est bénéficiaire d'un bail emphytéotique accordé par la Mairie le 28/06/2018 L'Association est en cours de restructuration.

A ce titre, elle propose de remettre à disposition de la Mairie un certain nombre de biens par un avenant de retrait en vue de permettre à la Commune de vendre ces biens aux acquéreurs désignés et sous condition que l'ensemble de ces opérations soient acceptées.

Au préalable, l'Association précise que la maison dite « Grande Barral », parcelle B 579, devient le cœur de son activité en restant le seul bien immobilier du bail. Elle contiendra une salle de formation ou de réunion, un laboratoire et un petit magasin, le tout mis à disposition de ceux qui souhaiteraient utiliser l'un ou l'autre de ces espaces.

L'Association reste ouverte aux idées et aux projets à venir concernant cet usage.

### Enumération des propositions de cession :

- Maison La Berthézène, parcelles B 659 découpée pour environ 1/3 devant et parcelle B 661 à l'arrière, avec chemin d'accès à créer par la Commune à partir du GR7 et aire de retournement devant le bâti. Les candidats acquéreurs sont Monsieur et Madame QUESNOY au prix de 100.000 €, frais de notaire à leur charge.

- *Maison La Société*, parcelles B 578, 1208 et 1222 proposées à l'achat par Madame Pauline PETIT au prix de 35.000 €, frais de notaire à sa charge.
- *Maison Fabre*, parcelles B 586 et 587, proposées à l'acquisition par Monsieur Marwen KHENISSI au prix de 58.000 € avec un projet de maraichage en biodynamique sur parcelles B 651,652,653,654, 655, 656,657 et 658 au prix de 2.000 €, soit un prix global de 60.000 €, frais de notaire à sa charge.
- Maisons Petite BARRAL, PAUL, Petite PIALOT, BRULATRE, parcelles B 580, B 581, B 582 et B 599 ainsi que les terres parcellisées B 662, 663, 576, 575, 660, 574, 573, 253, 571, 570, 569, 568, 600, 604, 603, 606, 659 (après découpage) et 572 faisant l'objet d'un échange avec les parcelles B 563, 564 et 565 de Madame Jorinde BROKKE. Cet ensemble est proposé à l'achat par Monsieur Laurent GIBERT au prix global de 23.000 €, frais de notaire à sa charge.
- Parcelles de bois B 233, 234, 236, 262 et 646 proposées à l'achat par Monsieur Kevin DOULCIER au prix de 2.000 €, en complément de son acquisition antérieure de la maison Marie.

Par ailleurs, l'Association retire également du bail emphytéotique l'ensemble immobilier MARIUS ET BOULET, parcelles B 583 et 584, à charge pour la Mairie de négocier cette cession avec un candidat acquéreur.

### Après en avoir délibéré:

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sous réserve de vérification des données et adopte ce projet à la majorité des voix et deux abstentions.